



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**La Rectrice de l'académie de Poitiers
Chancelière des Universités**

Vu le décret n°87-155 du 5 mars 1987 relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres Universitaires modifié par le décret n°93-1250 du 19 novembre 1993, le décret n°96-68 du 29 janvier 1996, et le décret n° 200 5-1001 du 22 août 2005,

Vu l'arrêté du 12 février 1996 relatif à l'élection des représentants étudiants aux Conseils d'Administration du Centre National et des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2009 fixant les dates des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires,

Vu l'arrêté rectoral du 4 février 2010 fixant la date de l'élection des représentants étudiants au Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Poitiers,

Et après consultation des représentants locaux des organisations nationales représentatives lors de la séance du 3 février 2010,

arrête

Article 1 : les représentants de l'administration au sein de la commission électorale sont ci-dessous nommés :

- Madame **Catherine MIAUX**, Directrice du C.R.O.U.S. de Poitiers, ou sa représentante, Madame Marie-Caroline MOREAU, directrice-adjointe du CROUS de Poitiers,
- Monsieur **Jean MATAS**, directeur du C.L.O.U.S. de La Rochelle, ou sa représentante, Madame Suzy DUBOIS, responsable du « Pôle Logements » au C.L.O.U.S. de la Rochelle,
- Madame **Céline LE ROUX**, directrice de la cité Rabelais, ou son représentant, Monsieur Arnaud VINET, directeur du RU Champlain,
- Madame **Nadine PAILLER**, responsable de la division vie de l'étudiant ou sa représentante, Madame Marie PERONNET, responsable du service des ressources humaines,
- Monsieur **Guy POUYES**, responsable du Dossier Social Etudiant ou sa représentante, Madame Magali MOREAU-FOUREL, responsable du service des étudiants internationaux.

Article 2 : les cinq électeurs siégeant au sein de la commission électorale sont ci-dessous nommés :

- **Pierre PERSON**, UNEF. Suppléante : Aurore SOREAU
- **Guillaume LADUGNE**, FAGE. Suppléant : Julien BLANCHET ;
- **Valentin LOEW**, confédération étudiante. Suppléante : Lucie ROUDIER ;
- **Gwendoline NEVERS**, PDE. Suppléant : Romain CARTIER ;
- **Antoine HERON**, UNI. Suppléant : Mathieu RAYNOT.

Article 3 : la composition de la présente commission pourra être révisée en fonction des listes déposées, afin d'assurer leur représentation.

Article 4 : la Directrice du C.R.O.U.S. de Poitiers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affichés aux lieux ci-dessous précisés.

Poitiers, le 8 février 2010,

Lieux d'affichage :
Site Internet CROUS
Site Internet académique
Cités, résidences, restaurants
CROUS
Etablissements d'enseignement
supérieur

La Rectrice,
Béatrice CORMIER.